CC Causses et Vézère (Siren : 242401230)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	La Bachellerie
Arrondissement	Sarlat-la-Canéda
Département	Dordogne
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	19/12/2002
Date d'effet	01/01/2003

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	M. Roland MOULINIER

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Mairie
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	24210 La Bachellerie
Téléphone	05 53 50 60 07
Fax	05 53 50 66 25
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	7 307
Densité moyenne	32,43

Périmètre

Nombre total de communes membres : 12

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
24	Ajat (212400048)	331
24	Auriac-du-Périgord (212400188)	433
24	Azerat (212400196)	427
24	Bars (212400253)	245
24	Fossemagne (212401889)	609
24	Gabillou (212401921)	93
24	La Bachellerie (212400204)	923
24	Le Lardin-Saint-Lazare (212402291)	1 939
24	Limeyrat (212402416)	460
24	Montagnac-d'Auberoche (212402846)	149
24	Sainte-Orse (212404735)	393
24	Thenon (212405500)	1 305

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 12

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Assainissement non collectif
- Autres actions environnementales *- Etude, réalisation et entretien de sentiers de randonnée dans le cadre du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées*
Développement et aménagement économique
- Création, aménagement, entretien et gestion de zone d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique *- Création, extension et gestion de ZAE nouvelles - Mise en oeuvre des actions conventionnées au titre des Pays et relevant des compétences de la communauté de communes - Actions de promotion de l'activité économique : propection, accueil, soputien technique et aide à la recherche de financements pour les entrepruises implantées ou souhaitant s'implanter sur le territoire intercommunal dans le cadre de leurs activités agricoles, touristiques, artisanales, commerciales et industrielles.*
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...)
Développement et aménagement social et culturel
- Activités culturelles ou socioculturelles *Réflexion sur les activités culturelles et de loisirs d'intérêt communautaire (investissement et fonctionnement)*

Aménagement de l'espace
- Plans locaux d'urbanisme
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) *- Etudes pour l'aménagement rural dans le cadre notamment des OGAF et des restructurations foncières sauf celles liées au passage de l'autoroute - Acqusition de réserves foncières et aménagement de ZAC et de ZAD - Elaboration, modification et révision des documents d'urbanisme (carte communale ou intercommunale, plan d'occupation des sols, plan local d'urbanisme) sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes. Les communes conservent la compétence de l'instruction et de la délivrance des actes d'urbanisme.*
- Constitution de réserves foncières *- Etudes et mise en cohérence des documents d'urbanismes, l'élaboration et l'instruction des docuemnts d'urbanisme restant de la compétence des communes.*
Développement touristique
- Tourisme
Autres
- Préfiguration et fonctionnement des Pays *- Participation à l'élaboration du Pays du Périgord Noir et notamment de sa charte*
- NTIC (Internet, câble...)
- Autres *- Compétences facultatives : La communauté de communes peut assurer la fonction de mandataire dans la limite de ses compétences et dans les conditions fixées par convention avec les collectivités intéressées dans le cadre de missions d'étude ou de passation de marché. Chaque intervention donne lieu à une facturation définie par les termes de la convention.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)